

RÉPONSE DU DISTRIBUTEUR À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 5

Engagement n° 5 (demandé par la formation)

Répondre à la question : avez-vous l'intention de suivre la recommandation? Et si oui, la produire, et dans quelle phase, et sous quelle forme, l'étude en question, pour déterminer le facteur X ?

Réponse à l'engagement n° 5 :

1 La recommandation faite par les experts Concentric se retrouve aux pages 132 et 133
2 du volume 6 des notes sténographiques du 21 septembre dernier. Dans ses grandes
3 lignes, cette recommandation repose sur la nécessité d'établir le niveau de productivité
4 du Distributeur au fil des ans, et pourrait notamment comprendre un ou plusieurs des
5 moyens suivants :

- 6 • Sommaire des plans d'actions en efficience, des actions mises en œuvre,
7 des gains d'efficience passés et de la capacité du Distributeur de
8 maintenir un même niveau de productivité dans le futur ;
- 9 • Analyse des exercices de balisage effectués par le Distributeur depuis 2005
10 avec PA Consulting puis First Quartile sur les activités de services à la clientèle
11 et ceux du réseau de distribution ;
- 12 • Analyses et résumés des études de productivité multifactorielle dans les
13 juridictions nord-américaines des dernières années ; et
- 14 • Si nécessaire, une étude de productivité multifactorielle pour le
15 Distributeur selon la portée des coûts couverts par la formule que la
16 Régie décidera.

17 Sur la base de l'ensemble de ces moyens, la Régie pourrait exercer son jugement afin
18 de fixer le facteur X qui soit le plus près des caractéristiques propres au Distributeur.

19 Bien que la réalisation d'une étude de productivité propre au Distributeur soit présentée
20 comme l'un des moyens permettant à la Régie d'exercer un *informed judgment*, la
21 réalisation d'une telle étude n'apparaît pas indispensable au Distributeur pour la
22 fixation du facteur X. Toutefois, si la Régie juge nécessaire d'obtenir une telle étude de
23 productivité, ce dernier serait prêt à la réaliser. En plus de répondre au souci
24 d'allègement réglementaire, cette seule étude éviterait les limites importantes et les
25 difficultés énoncées par Concentric dans sa preuve à la page 24 de la pièce HQTD- 2,
26 document 1, tout comme les débats controversés qu'occasionneraient une ou plusieurs
27 études de productivité multifactorielle de l'industrie.

28 Sur la base d'une évaluation sommaire par les experts Concentric du temps requis
29 pour réaliser un tel exercice, le Distributeur évalue que le tout pourrait être rendu
30 disponible en phase 3, afin de permettre à la Régie de décider dans cette phase du
31 facteur X comme du facteur I appropriés pour le Distributeur. Cependant, il serait

Réponse à l'engagement n° 5

- 1 préférable que les travaux débutent une fois que la Régie aura statué sur la portée des
- 2 éléments de coûts couverts par la formule permettant ainsi de déterminer si l'analyse
- 3 pour le Distributeur est partielle ou totale.